## DEPARTEMENT DU LOT COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2024

Date de la convocation : 11 septembre 2024

L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence

de Stéphanie ROUSSIES, le 16 septembre 2024, dans la salle du conseil

municipal de la commune.

Présents: 11

Votants: 15

Représentés: 4

Membres en exercice: 15

Présents: Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE,

Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier

GAYA, Francis JAMMES, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle

SABATIE

Représentés: Géraldine ARNOULD représentée par Stéphanie ROUSSIES, Jean-François GUERRAND représenté par Sandie CASSAN, Ginette GINESTE représentée par Alain BOURDET, Amélie VERGNE

représentée par Francis JAMMES

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance :

Sandie CASSAN

Fait et délibéré le 16 septembre 2024

Publié en mairie le : 17 septembre 2024

Pour copie certifiée conforme.

Objet: DECISION MODIFICATIVE N°1: BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget assainissement de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses
618 (divers)	. 0	-8573,00
706129 (reverst redevance agence eau)		8 573,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	0	0
Investissement	Recettes	Dépenses
TOTAL INVESTISSEMENT	0	0

Date de transmission de l'acte: 18/09/2024 Date de reception de l'AR: 18/09/2024 046-214602732-DE\_2024\_52-DE A G E D I

TOTAL	0	0
F C		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- · de valider la décision modificative n°1 du budget assainissement
- · de donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.